

### Section 3.—Conservation des animaux sauvages\*

**Service de la faune.**—Le Service de la faune, de la Division des parcs nationaux du ministère du Nord canadien et des Ressources nationales, doit s'occuper des questions qui portent sur les animaux sauvages et relèvent du pouvoir fédéral, sauf celles qui intéressent le Musée national ou sont étroitement liées aux affaires indiennes.

Entre autres fonctions, le Service doit agir à titre de conseiller au sujet de l'administration et de la conservation des ressources fauniques des Territoires du Nord-Ouest, donner son avis et assurer sa collaboration à la Division des parcs nationaux et des lieux historiques quant aux problèmes touchant le poisson et les animaux sauvages des parcs et, de concert avec la Gendarmerie royale du Canada et les autorités provinciales de la chasse, appliquer la loi sur la Convention concernant les oiseaux migrateurs. Il s'occupe aussi des problèmes nationaux et internationaux relatifs aux ressources fauniques du Canada et collabore avec les organismes officiels et autres, au pays et à l'étranger, qui ont les mêmes intérêts et les mêmes problèmes.

Centre national de renseignements en la matière, c'est encore lui qui délivre les permis pour le baguage des oiseaux. Il délivre aussi ceux qui autorisent les personnes compétentes à prendre ou posséder des oiseaux migrateurs pour des fins scientifiques ou en vue de la reproduction, de la cueillette d'édredon ou de l'exercice de la taxidermie.

Le Service de la faune organise et mène des enquêtes scientifiques sur les animaux sauvages considérés à divers points de vue: nombre, alimentation, abris, migration, reproduction, utilité, maladies, parasites, bêtes de proie, rivaux, etc. Parfois, comme c'est le cas, par exemple, pour le relevé des oiseaux aquatiques fait à la mi-hiver, il collabore étroitement avec le *United States Fish and Wildlife Service* et avec les organismes fédéraux, provinciaux et privés du Canada.

En conformité de la loi sur la Convention concernant les oiseaux migrateurs, le Service est chargé de créer et d'entretenir des refuges d'oiseaux. A la fin de 1954, il en existait 88, d'une superficie globale supérieure à 1,800 milles carrés.

La Section de limnologie s'emploie à l'amélioration de la pêche sportive, à la destruction des algues et des insectes aquatiques et semi-aquatiques et à l'étude d'autres problèmes biologiques relatifs aux nappes d'eau des parcs nationaux. Elle conseille également la Division des régions septentrionales et des terres en matière de biologie aquatique.

Une série d'articles spéciaux sur la faune canadienne paraît dans l'*Annuaire*. Dans l'édition de 1951, on trouve *Protection des oiseaux migrateurs au Canada*; dans celle de 1952-1953, *La pêche dans les parcs nationaux*; dans celle de 1954, *Le caribou des toundras*; et dans celle de 1955, *Lois sur les oiseaux migrateurs*. L'article suivant sur *L'exploitation rationnelle des poissons de sport dans les parcs nationaux* décrit les méthodes employées à la suite d'enquêtes pour la conservation et l'amélioration de la pêche dans les parcs nationaux.

#### L'EXPLOITATION RATIONNELLE DES POISSONS DE SPORT DANS LES PARCS NATIONAUX DU CANADA

Un des principaux attraits des parcs nationaux du Canada, en tant que séjour de vacances, est le poisson de sport que renferment leurs innombrables lacs et cours d'eau. Chaque année de plus en plus de pêcheurs à la ligne trouvent détente et agrément à pêcher dans ces eaux. Quelques-uns des lacs les plus fréquentés étaient déjà très poissonneux au moment de la création des parcs, mais plusieurs autres étaient dépourvus de poisson. Si, aujourd'hui, le poisson y abonde, c'est grâce à une gestion judicieuse et à des années de recherches sur les nombreux problèmes rattachés au peuplement efficace de lacs et de cours d'eau situés dans toutes les régions du pays et présentant des conditions physiques variées.

\* Rédigé au Service de la faune sauvage, ministère du Nord canadien et des Ressources nationales (Ottawa).